

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 27 juin 2022

DATE DE LA CONVOCATION

17 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 23

Suppléants votants : 1

Pouvoirs : 10

Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2022

L'an deux mil vingt deux

Et le 27 juin à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :

Christine MONGELLA (Maslives).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

André JOLY (Chambord) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson) a donné pouvoir à Anne-Marie THOMAS (La-Ferté-Saint-Cyr), Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson), Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson) a donné pouvoir à Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Fabienne GENDRIER a donné pouvoir à Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Danièle DEBOUT a donné pouvoir à Nathalie BINVAULT (Mont-près-Chambord), Françoise CHAMPY a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ a donné pouvoir à Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Patricia HANNON (Maslives), Stéphane FRIAUD (Saint-Laurent-Nouan), Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Anne-Marie BARBILLON (Neuvy).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Christine MONGELLA (Maslives) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-066-2022

Objet : Marché de services pour l'exploitation du service public de l'eau potable sur le territoire du Grand Chambord : validation de l'avenant n°1 et autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer l'avenant.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes du Grand Chambord gère en régie directe le service eau et assainissement et a pour cela mis en place des contrats de prestation de services d'une durée de 8 ans en assainissement et d'une durée de 7 ans en eau faisant ainsi concorder la date de fin de ces deux contrats au 31/12/2027.

Il rappelle que par une délibération, en date du 16 novembre 2020, le Conseil communautaire a attribué le marché de prestation de services pour l'exploitation du service d'eau potable à l'entreprise SAUR. Ce contrat d'une durée de 7 ans arrivera à échéance le 31/12/2027.

Compte tenu de la nécessité de faire évoluer le contrat, il est proposé de signer un avenant n°1 (présenté en ANNEXE 1a, 1b, 1c et 1d) permettant d'intégrer au contrat 24 débitmètres de sectorisation sur le réseau d'eau potable. Par cet avenant n°1, le forfait de rémunération annuel passerait ainsi de 762 908 € HT à 769 879.96 € HT soit une augmentation de 0.91%.

Après avoir été présenté en commission aménagement-infrastructures réunie le 8 juin 2022, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°1 tel que présenté en annexe ;
- De l'autoriser (ou son représentant dûment habilité) à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE l'avenant n°1 tel que présenté en annexe ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.



Le Président :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Gilles CLEMENT", is written over a horizontal line.

Gilles CLEMENT